



Code of Conduct

Code de Conduite

CONTENU

NOTRE RESPONSABILITÉ	3	NOS NORMES	9
Intégrité commerciale	4	Employés	10
Nos valeurs	5	• Conditions de travail	
Responsabilité personnelle	6	• Diversité et inclusion	
Prévention des conflits d'intérêts	6	• Égalité des chances et non-discrimination	
Droits de l'homme	7	• Sécurité des employés	
Développement durable	8		
Communauté.....	8		
		Partenaires économiques et parties tierces	14
		• Antitrust	
		• Anti-Corruption	
		• Commerce international et contrôle des exportations	
		• Conformité dans la chaîne d'approvisionnement	
		Finance et marchés financiers	21
		• Intégrité financière et communication au public	
		• Anti Blanchiment d'Argent	
		• Traitement d'informations privilégiées	
		Actifs et informations de l'entreprise	25
		• Protection des actifs de l'entreprise	
		• Lutte contre la fraude	
		• Propriété intellectuelle et secrets d'entreprise	
		• Sécurité de l'information	
		• Protection des données	
		• Communication et réseaux sociaux	
NOTRE SOUTIEN	31		
Organisation et réseau de conformité.....	32		
Lancement d'alerte (Whistleblowing)	33		
Documents	34		

Éditorial

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Honnêteté, confiance et estime - c'est sur ces valeurs que repose notre culture d'entreprise.

En tant qu'entreprise active au niveau mondial, nous dépendons de la confiance que l'on place en nous. Les collaborateurs, les clients, les partenaires commerciaux, les actionnaires, le public et nous-mêmes attendent de nous que nous nous conformions à tout moment et en tout lieu aux lois en vigueur, que nous respections les principes éthiques et que nous agissions de manière durable.

Un comportement intègre et respectueux signifie faire ce qui est juste. Cela semble plus facile que ce n'est souvent le cas dans le travail quotidien. La complexité juridique de l'économie mondiale s'accroît et les risques de conformité augmentent. C'est pourquoi il est important d'aligner ses propres actions sur des principes clairs.

Notre code de conduite nous y aide, il nous permet d'identifier les risques de conformité et d'éviter les infractions au droit, à la loi et aux règles internes. Il s'agit d'une échelle de valeurs commune à tous les employés de tous les sites SGL, dans le monde entier.

Même une seule infraction à ces règles peut endommager durablement la confiance en SGL Carbon et entraîner des dommages financiers considérables pour l'entreprise ainsi que des conséquences personnelles pour certains collaborateurs.

C'est pourquoi nous tenons à ce que chacun d'entre nous agisse de manière responsable, le conseil d'administration, les cadres et tous les employés. Nous attendons de chaque employé de SGL Carbon qu'il se familiarise avec le code de conduite.

Au sein du conseil d'administration, nous sommes tous d'accord pour dire que la conformité n'est pas négociable.

Le conseil d'administration de SGL Carbon SE

NOTRE RESPONSABILITÉ

Intégrité commerciale

La confiance et le respect sont au cœur de nos activités – dans nos interactions avec nos collègues et dans nos relations avec nos clients, fournisseurs, le public et toutes les parties prenantes. La confiance et le respect doivent être continuellement mérités par le respect de toutes les lois applicables, des directives internes et des règlements externes, ainsi que par le respect des principes éthiques. Nous ne tolérons aucune action illégale ou contraire à l'éthique.

Le Code de Conduite de SGL Carbon sert de fondement à l'intégrité de nos affaires en guidant toutes nos activités et décisions. Il résume nos valeurs partagées et définit les principes contraignants pour nos actions et comportements quotidiens.

Notre Code détaille également les mesures spécifiques à prendre dans les situations où les lois et règlements gouvernent nos actions.

Nous sommes conscients que notre comportement façonne l'environnement et la société. En tant qu'entreprise et en tant qu'employés, nous nous tenons responsables et nous nous engageons à respecter les valeurs et règles de comportement conforme énoncées dans ce Code.

Nos Valeurs

Nous donnons vie à nos valeurs en respectant la loi et en étant ouverts, honnêtes et attentionnés les uns envers les autres et envers nos parties prenantes. Nous acceptons et respectons la diversité et les différences individuelles en traitant les autres comme nous souhaitons être traités. Chacun dans l'entreprise s'efforce de tenir ses promesses et d'assumer la responsabilité de ses actions. Nous récompensons et reconnaissons le travail acharné avec appréciation, et nous nous traitons mutuellement avec respect et confiance. La combinaison de nos valeurs permet à SGL Carbon de réussir. Nos valeurs sont intégrées tout au long de ce Code de Conduite.

La culture de SGL Carbon

La culture de SGL Carbon repose sur certaines croyances qui influencent notre façon d'opérer, de prendre des décisions et de poursuivre nos objectifs. Ces croyances sont résumées dans nos valeurs fondamentales :

- Intégrité et honnêteté
- Respect et appréciation
- Responsabilité
- Confiance
- Passion pour la réussite

Responsabilité personnelle

Ce Code de Conduite s'applique à l'échelle mondiale à tous les administrateurs et employés, qu'ils soient cadres ou non-cadres, dans toutes les sociétés de SGL Carbon (désignés collectivement sous le terme "employés").

La conformité est avant tout la responsabilité individuelle de chaque employé. Chacun de nous doit s'assurer que ses actions respectent ce Code et toutes les lois applicables. Tous les employés de SGL Carbon doivent connaître et comprendre ce Code de Conduite. Nous veillons à ce que des formations périodiques soient organisées pour sensibiliser notre personnel et rester à jour avec l'évolution du cadre juridique.

Les cadres dirigeants de SGL Carbon doivent être des exemples du plus haut niveau de conformité légale et éthique. En cas de doute concernant notre propre conduite, nous devons demander conseil et assistance, ainsi que signaler toute question de non-conformité potentielle.

Prévention des conflits d'intérêts

Nos employés doivent effectuer des transactions commerciales dans le meilleur intérêt de SGL Carbon et avec loyauté, sans être motivés par des considérations, des avantages ou des relations personnels.

Agir en fonction d'intérêts personnels peut rendre difficile l'exécution objective de nos devoirs et responsabilités envers SGL Carbon et pourrait compromettre notre jugement indépendant et éclairé, créant ainsi un conflit d'intérêts. La transparence est primordiale en ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels.

Si nous soupçonnons un conflit possible, nous devons le gérer correctement en divulguant la question à notre supérieur ou à un membre du réseau de conformité sans délai. Les actions à prendre, le cas échéant, peuvent alors être décidées et documentées.

Droits de l'homme

En tant qu'entreprise multinationale et multiculturelle, SGL Carbon respecte les droits de l'homme dans le monde entier, tels que décrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Homme. En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous suivons ses principes et les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et respectons les droits de nos employés à l'échelle mondiale. Ces principes sont notamment :

- la dignité de l'individu, le droit à l'intégrité physique et à la liberté d'opinion
- la protection contre la discrimination dans la sélection, le recrutement, l'emploi, la promotion et la séparation des employés
- l'interdiction de toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé, y compris l'esclavage (moderne) et la traite des êtres humains

- le droit de former des organes de représentation des employés (liberté d'association) et le droit à la négociation collective, dans la mesure où cela est légalement permis et possible dans le pays concerné
- l'engagement en faveur d'une rémunération équitable et de conditions de travail conformes aux conditions du marché local et aux lois
- le respect des réglementations légales liées aux employés, y compris les heures de travail

Dans notre Déclaration des droits de l'homme SGL, nous communiquons clairement à tous les employés et partenaires commerciaux notre engagement et notre attente de respecter ces principes et de soutenir activement leur mise en œuvre dans nos opérations ainsi que dans notre chaîne d'approvisionnement.

Développement durable

Notre ambition est de façonner positivement l'avenir en développant des produits de pointe à base de carbone pour toutes les industries et tous les aspects de la vie. En plus de fournir à nos clients des produits qui les aident à contribuer à une plus grande durabilité, nous nous efforçons de garantir que nos propres processus de fabrication et de gestion, ainsi que nos chaînes d'approvisionnement, respectent des normes ambitieuses en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Pour nous, la durabilité est bien plus qu'une simple responsabilité d'entreprise – elle garantit la croissance future de SGL Carbon et constitue un pilier principal de notre stratégie d'entreprise, de nos opérations et de notre façon de travailler.

En tant qu'entreprise technologique à forte intensité énergétique, nous nous efforçons de minimiser l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement et le climat. Nous nous sommes donc fixés des objectifs ambitieux pour minimiser notre empreinte écologique. Nous intégrons généralement des aspects sociaux et écologiques dans nos processus et décisions. Nous agissons de manière responsable tout au long de la chaîne de valeur et respectons les lois et réglementations environnementales applicables.

Communauté

En tant qu'entreprise mondiale, SGL Carbon opère dans différents pays et cultures. Par conséquent, nous souhaitons être un partenaire fiable à la fois au niveau international et local et assumer la responsabilité sociale envers les populations locales au-delà de nos activités commerciales. Nos employés et les régions dans lesquelles nous opérons sont notre priorité absolue, c'est pourquoi nous nous engageons particulièrement à proximité immédiate de nos propres sites et soutenons principalement les projets qui ont un lien local ou thématique avec l'entreprise.

NOS

NORMES

Employés



Conditions de travail

Les personnes sont au cœur de toute entreprise prospère. Chez SGL Carbon, nous nous concentrons sur la création d'un environnement de travail où nos employés se sentent valorisés et en sécurité. Nous nous efforçons de nous traiter mutuellement avec respect et dignité et nos efforts soutiennent une culture du travail où la communication ouverte et le retour d'information constructif se développent.

SGL Carbon se distingue par la fiabilité, l'équité et l'appréciation. SGL Carbon est un employeur équitable, offrant à tous ses employés une rémunération juste et prenant des mesures pour garantir que nous respectons les réglementations légales sur les heures de travail. La rémunération basée sur la performance et les avantages attractifs pour les employés sont des éléments clés de la rémunération.



Conditions de travail

SGL s'efforce de promouvoir et de soutenir la compatibilité entre carrière et vie privée. SGL Carbon respecte le droit de chaque employé de rejoindre ou de former un syndicat et d'élire des comités d'entreprise, avec lesquels l'entreprise collaborera de manière constructive.

Bien que SGL Carbon encourage la liberté d'opinion, nous ne tolérons ni l'intimidation, ni le harcèlement, ni aucune forme de comportement abusif. SGL Carbon est dédiée à la protection et à la promotion des droits de l'homme, comme décrit dans notre politique des droits de l'homme SGL.

Diversité et Inclusion

En tant qu'entreprise internationale, SGL Carbon aspire à être l'employeur de choix pour des talents divers. Nous nous engageons pour l'inclusion en offrant des opportunités égales, en favorisant un sentiment d'appartenance et en encourageant l'appréciation mutuelle. Nous vivons dans un environnement de travail diversifié et inclusif où la confiance, l'apprentissage continu et le partage des connaissances sont encouragés et valorisés. Nous apprécions les parcours, perspectives et personnalités uniques de nos employés, et veillons à ce qu'ils soient traités avec le plus grand respect conformément aux valeurs fondamentales de SGL Carbon.

Égalité des chances et non-discrimination

Nous offrons des chances égales d'emploi à tous les employés et à tous les candidats. La discrimination, le harcèlement – y compris le harcèlement sexuel – ou tout comportement considéré comme offensant, intimidant ou excluant n'est pas toléré chez SGL Carbon et sera sanctionné en conséquence. Nous nous engageons à créer un environnement où chaque individu peut développer son potentiel de manière égale.

La protection contre la discrimination signifie que personne – qu'il soit candidat, employé ou partenaire commercial actuel ou ancien – ne peut être favorisé ou désavantagé en fonction de l'âge, de la race, du sexe, grossesse, de l'origine nationale, du milieu social, de la couleur de la peau, du genre (identité), du handicap, l'information génétique, de la religion, des croyances ou de la vision du monde, de l'orientation sexuelle ou de toute

autre caractéristique protégée par la législation respective. SGL Carbon se conforme à toutes les lois applicables et applique ces principes à toutes les décisions relatives au personnel et aux actions (disciplinaires), y compris la sélection et le recrutement, les conditions de travail, la formation et la qualification, la réaffectation interne, la promotion, la rémunération, la séparation d'emploi et le traitement des anciens employés.

Chez SGL Carbon, nous sommes conscients chaque jour des comportements décrits ci-dessus. Nous n'engageons pas, n'approuvons pas et ne laissons pas ces comportements sans réponse. Traiter les autres avec respect professionnel et personnel aligne nos actions sur nos valeurs. De plus, nos employés à tous les niveaux de carrière servent de modèles et sont responsables de créer et de maintenir un environnement de travail caractérisé par la confiance, le respect, l'appréciation, l'intégrité et l'honnêteté – exempt de discrimination, de harcèlement et d'intimidation.

→ [Human Rights Policy](#)

Sécurité des employés

En tant qu'entreprise manufacturière mondiale, la santé et la sécurité au travail sont l'une de nos principales priorités. Nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail sûr pour tous les employés et adoptons une approche proactive pour créer des conditions de travail sûres et saines. Le respect des lois applicables, des processus prescrits, des instructions de sécurité opérationnelle et des mesures de précaution et de protection est impératif. En cas de violations involontaires ou d'accidents, nous prenons immédiatement des mesures et mettons en œuvre les procédures correctives nécessaires. Notre objectif mondial est zéro blessure et maladie liées au travail.

En tant que managers, nous sommes des modèles et avons l'obligation de diriger, d'instruire, de former et de soutenir nos équipes en conséquence, et de prendre des mesures appropriées pour garantir que les objectifs de santé et de sécurité soient atteints. En tant qu'employés, nous prenons la responsabilité personnelle de travailler en toute sécurité à tout moment et de respecter activement les procédures internes qui soutiennent les réglementations requises. Nous encourageons tous les employés à signaler toute préoccupation en matière de sécurité afin qu'elle puisse être examinée et traitée.

→ [Global Health and Safety Policy](#)

Partenaires Economiques et parties tierces



Antitrust

Une concurrence libre et équitable est la base de toutes nos activités commerciales. Nous parvenons à nous imposer dans la concurrence grâce aux mérites de nos produits et services. Pour préserver cet environnement concurrentiel, nous respectons strictement les réglementations légales qui favorisent et protègent une concurrence loyale. Les relations avec nos concurrents et nos partenaires commerciaux doivent être conformes aux lois sur la concurrence applicables.

Pour cette raison, nous ne concluons aucun accord – qu'il soit exprès ou implicite, formel ou informel – avec des concurrents pour fixer des prix, des conditions de vente, diviser des marchés ou des régions [ou convenir de ne pas fabriquer certains produits], limiter la production, influencer les résultats des appels d'offres, débâcher des employés ou collaborer illégalement dans les développements techniques. La simple apparence de tout accord ou conduite illégale doit être évitée. Tout accord de collaboration sur des questions de durabilité ("accords verts") avec des concurrents ou au niveau de l'industrie doit d'abord être soigneusement examiné sur le plan juridique. →

Antitrust

En principe, nous ne concluons aucun accord avec des distributeurs sur les prix de revente, sauf si certaines juridictions locales permettent de tels arrangements. Nos employés doivent d'abord demander conseil à l'équipe juridique de SGL Carbon avant de poursuivre une telle relation.

Les actions autres que les accords peuvent également diluer la concurrence. Pour cette raison, l'échange ou la discussion d'informations confidentielles avec des concurrents est interdite. Ces informations confidentielles incluent les prix, les politiques de prix, les conditions de vente et de performance, les coûts et marges bénéficiaires, les capacités, les stratégies marketing, les territoires, les clients, les salaires, les projets de recherche et développement ou d'autres informations non publiques pertinentes pour la concurrence.

Lors de la participation à des réunions d'organisations industrielles où des concurrents seront également présents, nous respectons les règles existantes de SGL Carbon concernant les réunions et salons des associations professionnelles. Nos employés doivent s'abstenir de toute autre réunion annexe ou correspondance avec des concurrents, sauf si une telle réunion ou correspondance a été préalablement vérifiée par l'avocat-conseil respectif de SGL.

SGL accueille favorablement une concurrence loyale. En tant qu'entreprise opérant à l'échelle mondiale, la majorité des dispositions antitrust dans les différentes juridictions que nous devons observer et qui concernent d'autres actions et comportements restreignant le commerce, sont très complexes. Pour cette raison, chaque employé est tenu de toujours consulter à l'avance l'équipe juridique de SGL Carbon lorsqu'une transaction ou une réunion peut éventuellement constituer ou créer l'apparence d'une restriction du commerce sous quelque forme que ce soit.

→ [Global Antitrust Policy](#)

Anti-Corruption

La corruption est tout abus de pouvoir, de fonction ou de ressources à des fins privées. Le pot-de-vin est l'intention d'influencer le comportement du destinataire en lui offrant de l'argent, des cadeaux, des réceptions ou des divertissements afin d'obtenir un avantage indu ou de nuire à autrui.

Les violations des lois contre la corruption et les pots-de-vin peuvent entraîner des enquêtes coûteuses, des dommages à la réputation et des sanctions pénales à la fois contre SGL Carbon et les employés de SGL impliqués. Les personnes reconnues coupables de corruption risquent une peine d'emprisonnement ainsi que des amendes.

SGL Carbon valorise ses relations avec ses partenaires commerciaux. Seuls de bons contacts sociaux peuvent bâtir la confiance et établir des relations d'affaires durables. Par conséquent, SGL Carbon s'engage à mener ses activités de manière transparente et conforme et interdit toutes formes de corruption et de pots-de-vin dans ses transactions commerciales.

Nos employés ne doivent promettre ni offrir des paiements, cadeaux inappropriés ou tout autre avantage pour inciter des partenaires commerciaux, des autorités ou d'autres fonctionnaires à fournir à SGL Carbon un avantage commercial indu. Cela s'applique quel que soit le lieu et la culture. →

Anti-Corruption

SGL Carbon comprend que les relations dépendent des interactions sociales avec nos partenaires commerciaux. Par conséquent, les réceptions d'affaires, l'hospitalité et les cadeaux [désignés collectivement sous le terme "avantages"] accordés à ou reçus d'un partenaire commercial ne sont généralement pas interdits, mais ils doivent être conformes à notre politique de lutte contre la corruption et respecter les règles de nos partenaires commerciaux. De plus, tout avantage doit être adéquat et également conforme aux seuils fixés dans la Politique de dépenses en hospitalité. En principe, l'octroi d'avantages à des fonctionnaires est interdit, sauf dans des circonstances très limitées avec une approbation préalable.

Les paiements de facilitation sont des paiements effectués pour accélérer un processus administratif auquel le bénéficiaire a déjà droit et peuvent être considérés comme une forme de corruption. SGL Carbon interdit généralement le paiement de paiements de facilitation par nos employés ou des tiers.

En outre, pour éviter la perception de tout comportement corruptif, SGL Carbon ne fait aucune contribution à des partis politiques ou à des titulaires de charges publiques ou candidats à des fonctions politiques. Pour cette raison, nos employés ne sont pas non plus autorisés à faire de tels dons au nom de SGL Carbon ou en lien avec elle.

De plus, les tiers ne doivent pas être utilisés pour contourner les principes énoncés dans notre Politique de lutte contre la corruption. SGL Carbon a explicitement mis en place un processus de Conformité des Partenaires Commerciaux ("CPC") pour que nos intermédiaires commerciaux subissent une évaluation de diligence raisonnable avant leur engagement contractuel. Tous ces intermédiaires commerciaux doivent accepter le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux de SGL et notre déclaration de lutte contre la corruption dans le cadre de leur contrat.

→ [Anti-Corruption Policy](#)

→ [Hospitality Spending Policy](#)

→ [Sponsoring and Social Spend Policy](#)

Commerce international et contrôle des exportations

En tant qu'entreprise manufacturière mondiale, SGL Carbon doit acheter et vendre des biens entre pays à des fins internes et externes. Le mouvement international des produits contribue à une économie mondiale positive mais doit se faire d'une manière qui favorise également la sécurité des personnes dans le monde entier. En tant que tel, SGL Carbon s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de contrôle des exportations, de conformité douanière et de sanctions économiques. Nous soutenons tous les efforts pour lutter contre l'utilisation abusive d'articles à double usage et de technologie et pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et du terrorisme. →

Commerce international et contrôle des exportations

Nous mettons en œuvre des efforts de conformité pour toutes les transactions commerciales internes et externes, les transactions financières, les transferts de technologie et la sélection des partenaires commerciaux. Si les efforts de conformité avec les lois et réglementations mondiales sur le commerce ne peuvent être garantis, SGL Carbon choisira de ne pas participer à une transaction commerciale douteuse.

SGL Carbon utilise des processus, des procédures et des systèmes internes pour mettre en œuvre avec succès les efforts de conformité commerciale mondiale. Ces étapes garantissent que les biens, logiciels et technologies ne sont pas accessibles à des utilisateurs non autorisés ou illicites et que SGL Carbon ne facilite que des transactions avec des partenaires commerciaux de confiance qui ne sont pas impliqués dans des opérations de trafic, de travail forcé/esclavage moderne, de blanchiment d'argent ou d'activités terroristes. Nos systèmes aident à tenir notre équipe de commerce mondial informée des menaces émergentes. Nous surveillons également les dépôts douaniers précis et opportuns des transactions et le paiement de tout droit et taxe applicable aux autorités gouvernementales compétentes.

En tant qu'employés, nous contribuons à la conformité au commerce mondial de SGL en nous tenant informés et en nous formant régulièrement par le biais de formations et d'ateliers périodiques ainsi que des politiques et instructions pertinentes. Nous nous concentrons sur la connaissance de nos partenaires commerciaux et sur le maintien de dossiers précis et détaillés concernant nos transactions commerciales. Le signalement immédiat des incidents liés au commerce mondial soutient l'atténuation des violations potentielles et nous permet de mettre en œuvre rapidement toute mesure corrective nécessaire. En cas de doute dans les transactions commerciales quotidiennes, nous devons demander conseil à l'équipe de commerce mondial de SGL Carbon.

→ [Global Trade Policy](#)

Conformité dans la chaîne d'approvisionnement

L'intégrité des affaires ne prévaut que si les deux parties à la transaction agissent avec un intense souci de la légalité, de l'éthique et de la durabilité dans leur conduite commerciale. Pour cette raison, SGL Carbon a mis en place un Code de Conduite des Partenaires Commerciaux contraignant comme colonne vertébrale pour une relation de confiance et pour clarifier nos attentes envers les tiers lors de la conduite des affaires. Ce Code particulier s'applique à nos fournisseurs et sous-traitants ainsi qu'à d'autres partenaires commerciaux.

Les principes contenus dans le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux doivent être respectés et pratiqués dans notre relation commerciale. Le département des Achats Globaux a mis

en place des mesures respectives dans leurs processus d'approvisionnement pour se conformer à toutes les obligations de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement, telles que les évaluations des risques, le processus de sélection, les évaluations de performance et les audits.

La conformité dans la chaîne d'approvisionnement inclut également le respect des exigences de déclaration et de divulgation pour les soi-disant "minerais de conflit", c'est-à-dire l'étain, le tantale, le tungstène et l'or provenant de zones de conflit et à haut risque. SGL Carbon n'utilise pas de minerais de conflit dans ses produits et processus de production et attend la même chose de ses partenaires commerciaux. →

Conformité dans la chaîne d'approvisionnement

SGL Carbon s'engage dans sa gestion et l'amélioration de la sécurité de sa chaîne d'approvisionnement. L'objectif de SGL Carbon est de travailler en équipe avec ses partenaires commerciaux afin de renforcer la sécurité de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. En tant qu'employés, nous soutenons cet effort en respectant les règles énoncées dans nos Politiques d'Achats Globaux et de Minerais de Conflit. Suivre ces processus garantit que nos exigences et attentes pour une chaîne d'approvisionnement durable et un approvisionnement responsable sont constamment respectées.

- [Code de Conduite des Partenaires Commerciaux](#)
- [Conflict Minerals Policy](#)
- [Global Procurement Policy](#)

Finance et marchés financiers



Intégrité financière et communication au public

L'exactitude et la précision des registres comptables, des rapports financiers et des rapports sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) forment le cadre de nombreux processus de prise de décision. Les transactions commerciales doivent être enregistrées dans nos systèmes comptables et ensuite signalées de manière opportune, précise et complète, le tout conformément aux procédures établies et aux réglementations applicables.

Les rapports financiers sont préparés conformément aux normes comptables locales et internationales et reflètent la véritable image de la situation financière, du patrimoine et des résultats de nos opérations chez SGL Carbon.

SGL Carbon privilégie également une communication et des rapports de durabilité ouverts, corrects et transparents envers les investisseurs, les employés, les clients, les partenaires commerciaux, les membres du public intéressés et les institutions gouvernementales. Nos employés sont fortement encouragés à signaler toute irrégularité potentielle pour garantir l'intégrité de nos divulgations.

Anti blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est la tentative délibérée de déplacer des liquidités ou des actifs provenant d'activités criminelles vers des activités financières légales et légitimes. Le blanchiment d'argent est un crime majeur, et toute implication pourrait avoir de graves conséquences non seulement pour SGL Carbon, mais aussi pour les employés individuellement.

Nous n'acceptons aucun paiement en espèces et surveillons les irrégularités de paiement ou les comportements suspects, car nous souhaitons uniquement faire affaire avec des partenaires de confiance qui opèrent dans le respect de la loi, utilisant des ressources provenant de sources légitimes.

SGL Carbon est tenue de signaler aux autorités toute transaction ou activité financière suspecte qui devient apparente pour nos employés. SGL Carbon choisira de ne pas participer à toute transaction commerciale douteuse où la source ou le destinataire des fonds ne peut être vérifié.

Chez SGL Carbon, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour empêcher que notre entreprise ne soit utilisée comme moyen de blanchiment d'argent. La vérification minutieuse de l'identité et des références des partenaires commerciaux potentiels et d'autres tiers nous aide à confirmer avec qui nous traitons avant la signature de contrats ou la réalisation de transactions.

→ [Anti-Money Laundering Policy](#)

Traitement des informations privilégiées

En tant qu'entreprise cotée en bourse, SGL Carbon est soumise aux réglementations des marchés financiers. Cela nécessite également une gestion sensible des informations privilégiées – informations internes qui, si elles deviennent publiques, pourraient avoir un impact significatif sur le cours de l'action en bourse.

SGL Carbon encourage des marchés financiers ouverts et équitables en protégeant les informations non publiques contre la divulgation involontaire et l'utilisation abusive. Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables. Le délit d'initié comprend, entre autres, l'utilisation d'informations privilégiées pour des transactions sur des instruments financiers ou la recommandation à une autre personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise [y compris les membres de la famille

et les amis d'un employé), d'utiliser des informations privilégiées. SGL Carbon veille à ce que seuls nos employés ou des initiés externes autorisés qui ont absolument besoin de certaines informations privilégiées pour leur travail reçoivent ces informations avec des instructions strictes de ne pas les distribuer davantage. La divulgation non autorisée ou l'abus d'informations privilégiées est strictement interdit.

De plus, avant la publication de nos rapports financiers, nos employés ne doivent pas négocier ou recommander de négocier des actions SGL Carbon ou des instruments financiers liés pour leur propre compte ou pour le compte de tiers (y compris la famille et les amis) pendant les périodes d'interdiction définies et communiquées.

→ [Compliance to Capital Markets Laws Policy](#)

Actifs et informations de l'entreprise



Protection des actifs de l'entreprise

Une gouvernance d'entreprise responsable nécessite une protection forte et une diligence raisonnable lors de la gestion des actifs importants dans notre quotidien professionnel. Ces actifs sont représentés par des éléments tangibles tels que des bâtiments, des installations, des stocks, des produits, du matériel de bureau et des systèmes informatiques, mais aussi par des actifs intangibles tels que des logiciels, des brevets, des marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, des informations sensibles, des secrets commerciaux et du savoir-faire.

Lutte contre la fraude

Pour garantir une utilisation conforme, les actifs de SGL Carbon, aussi insignifiants soient-ils, ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles. Pour protéger les actifs de l'entreprise contre la fraude, SGL Carbon a mis en place différentes mesures telles que des processus d'approbation, une autorité de signature et des délégations d'autorité ainsi que le suivi de nos documents de gouvernance d'entreprise pour l'achat, la vente et l'engagement

des actifs. Pour que nos mesures antifraude soient efficaces, nos employés doivent se familiariser avec ces règles et s'assurer qu'elles sont respectées.

Propriété intellectuelle et secrets d'entreprise

Les informations sensibles incluent toutes les informations relatives à la recherche et au développement, aux brevets et au savoir-faire technologique, ainsi qu'aux secrets commerciaux et commerciaux qui sont souvent développés sur de nombreuses années.

Si un employé n'est pas sûr si quelque chose dans ses activités quotidiennes est sensible, nous l'encourageons à poser la question suivante : la diffusion de l'information directement à un concurrent donnerait-elle un avantage au concurrent ou affaiblirait-elle la position actuelle ou future de SGL Carbon ou d'un partenaire commercial ?

Si la réponse est oui, cette information est probablement sensible. Quoiqu'il en soit, les employés doivent demander conseil à l'équipe juridique de SGL Carbon car il peut exister un accord de non-divulgence avec un tiers qui pourrait interdire la divulgation.

Nos employés qui manipulent des informations sensibles – qu'elles proviennent de SGL Carbon ou de l'un de nos partenaires commerciaux – ne doivent jamais divulguer ces informations à des personnes non autorisées. Les personnes non autorisées incluent les membres de la famille, les amis et les connaissances, mais cela s'étend également aux collègues non autorisés. Cette obligation de maintenir la confidentialité des informations sensibles continue même après la retraite ou si un employé quitte l'entreprise. →

Propriété intellectuelle et secrets d'entreprise

SGL Carbon prospère grâce à l'innovation. Nos employés servant d'innovateurs parmi tant d'autres qui nous font progresser doivent signaler une invention ou une idée technologique novatrice à l'équipe de propriété intellectuelle du Groupe en temps opportun. De même, si un employé prend conscience d'un produit ou d'un processus sur le marché qui enfreint un de nos brevets, il doit le signaler afin que nous puissions protéger ces innovations.

Enfin, nos marques sont le visage de SGL Carbon sur le marché. Tous les biens de SGL Carbon doivent être correctement déposés pour revendiquer notre propriété. Si nous voyons ou prenons connaissance de l'utilisation non autorisée de l'une de nos marques, nous devons le signaler pour protéger notre marque contre la contrefaçon.

Sécurité de l'information

À l'ère de la numérisation et de l'intelligence artificielle, l'information est devenue un atout facilement disponible mais aussi vulnérable. Les entreprises et les employés dépendent des informations sensibles pour ne pas être transmises, modifiées ou détruites sans autorisation.

Il est indifférent que les informations proviennent du client, du département des ressources humaines, de la production, de la recherche, de l'ingénierie ou du département des technologies de l'information ("IT") lui-même, qu'elles soient supprimées après 90 jours ou qu'elles doivent être conservées pendant des années. La protection des informations sensibles de l'entreprise dans tous les processus pertinents doit être réalisée et assurée dans tous les processus commerciaux.

Une protection appropriée des informations, des applications et des systèmes IT ne fonctionne que si chaque employé manipule les systèmes IT et les données, et donc les connaissances et les actifs de SGL Carbon, de manière responsable et sécurisée. Soutenus par des directives de sécurité de l'information et des campagnes de sensibilisation d'une part et des précautions techniques d'autre part, nous devons protéger les données de SGL Carbon dans notre travail quotidien pour être conscients des dangers potentiels.

Si une attaque potentielle ou un comportement non sécurisé est suspecté, nous devons le signaler immédiatement au département de la sécurité de l'information.

→ [Acceptable Use Policy](#)

Nous sommes tenus :

- de manipuler les informations accessibles avec soin et sensibilité
- de soutenir tous les efforts pour protéger SGL Carbon
- de travailler de manière à minimiser les risques afin de trouver un équilibre approprié entre l'utilisabilité et la sécurité et de toujours être guidés par l'état de l'art
- de ne prendre aucune décision liée à l'IT non autorisée qui pourrait mettre en danger la substance de SGL Carbon – cela s'applique en particulier à l'acquisition de nouveaux appareils et machines pertinents pour la production
- d'acquérir toujours le savoir-faire nécessaire pour le fonctionnement sécurisé des machines, systèmes IT et applications avant leur mise en service

Protection des données

Les données personnelles peuvent être utilisées à mauvais escient par des sources non autorisées à des fins illégales telles que le vol d'identité, l'usurpation d'identité, l'accès à des comptes privés, l'utilisation de ces données à des fins de marketing et de recherche non autorisées, le vol d'argent, la commission de crimes et la discrimination ou le harcèlement des individus. Les données personnelles incluent des informations personnelles telles que la date de naissance, les numéros d'identification gouvernementaux, l'adresse postale ou des informations sur la famille, la situation financière, la santé ou d'autres données similaires.

SGL Carbon protège la confidentialité des informations commerciales et des informations personnelles de toutes les personnes dont nous traitons les données. Nous collectons, stockons et traitons toutes les informations confidentielles/ données personnelles avec soin conformément à toutes les lois sur la protection des données applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données européen ("RGPD de l'UE et du Royaume-Uni") et d'autres lois nationales sur la protection des données de leurs États membres, les lois fédérales et d'État des États-Unis telles que la loi sur la

portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie ("HIPPA") et la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs ("CCPA"), la loi chinoise sur la protection des informations personnelles ("PIPL") et la loi japonaise sur la protection des informations personnelles (APPI).

Le respect de ces principes légaux inclut l'accès et l'utilisation des données de manière restreinte, des limitations strictes à l'objectif, la minimisation des données à ce qui est absolument nécessaire, la précision et la confidentialité des données, et la suppression sécurisée des données personnelles dès que l'objectif du traitement a été atteint ou qu'une période de conservation légale a expiré, ainsi que la disponibilité des données.

Nous veillons à ce que les données personnelles ne soient pas divulguées à l'intérieur ou à l'extérieur de SGL Carbon à moins que nous ne soyons tenus par la loi de le faire ou que nous soyons légalement autorisés ou obligés de le faire.

→ [Data Protection Policy](#)

Communication et réseaux sociaux

La manière dont nous communiquons a une influence majeure sur la perception de SGL Carbon. Un dialogue respectueux et transparent avec nos parties prenantes internes et externes diversifiées est la clé pour créer et maintenir la compréhension, l'acceptation et la confiance dans notre entreprise et ses activités.

La communication avec les médias, les actionnaires et les investisseurs est assurée uniquement par le Conseil d'administration ou les collègues expressément autorisés à le faire (en particulier les communications d'entreprise et les relations avec les investisseurs). Les demandes externes doivent être transmises à notre fonction d'entreprise "Relations avec les investisseurs, Communication et Développement durable d'entreprise".

Les employés qui apparaissent publiquement à titre privé, par exemple via les réseaux sociaux, ou participent à un dialogue de manière à être perçus comme représentant autorisé de SGL Carbon, doivent clairement indiquer qu'ils agissent en tant que personne privée et non au nom de SGL Carbon. Lors de la participation à des activités sur les réseaux sociaux, nous nous assurons d'utiliser toujours notre adresse e-mail privée lors de la création d'un profil. Lorsque nous commentons des publications sur SGL Carbon et ses activités, nous précisons toujours qu'il s'agit de notre propre opinion en utilisant "je" et non "nous".

Nos employés publiant sur les réseaux sociaux – que ce soit sur Internet externe ou même sur l'intranet interne mySGL – ne doivent jamais divulguer de secrets d'entreprise ou violer des accords de non-divulgaration. Cela inclut de ne jamais divulguer les fournisseurs de SGL ou les clients de SGL sans leur consentement, ainsi que le savoir-faire interne de SGL, comme les paramètres de processus ou les conceptions spécifiques aux clients. Ce faisant, SGL Carbon maintient son engagement à protéger l'innovation et à respecter ses obligations contractuelles.

→ [Communication Policy](#)

NOTRE SOUTIEN

Organisation et réseau de conformité

Le groupe Conformité est responsable de diriger le Système de Gestion de la Conformité (CMS) mondial de SGL Carbon. Notre CMS est composé de plusieurs éléments clés, notamment la culture de conformité, les objectifs de conformité, les risques de conformité, le programme de conformité, la communication sur la conformité, le reporting/la vérification de la conformité et une organisation de conformité (réseau de conformité). Cette procédure est décrite en détail dans notre manuel de conformité.

La structure du réseau de conformité offre une personne de contact décentralisée, le Représentant Local de la Conformité ("LRC"), sur chaque site pour répondre aux questions liées à la conformité, fournir des conseils et servir de liaison entre nos employés et le groupe Conformité.

De plus, le réseau de conformité plus large inclut les Représentants de la Conformité des unités commerciales et des fonctions d'entreprise pour garantir que nos employés aient de nombreuses options pour demander conseil ou signaler un problème. La vue d'ensemble la plus à jour du réseau de conformité est disponible en interne sous la section "[Conformité](#)" sur mySGL.

Ce Code de Conduite définit les principaux domaines des activités commerciales liées à la conformité et fournit les principes de base pour un comportement légal et éthique visant à promouvoir l'intégrité des affaires de SGL Carbon. Cependant, ce Code ne peut couvrir et répondre à toutes les questions ou sujets. Chaque employé est responsable de demander conseil au groupe Conformité ou à un membre du réseau de conformité afin de garantir la conformité.

→ [Compliance Manual](#)

Lancement d'alerte (Whistleblowing)

SGL Carbon favorise un environnement de communication ouverte et honnête – ce qui inclut le signalement de problèmes potentiels d'intégrité au sein de l'organisation. Nos employés sont encouragés à demander conseil sur un comportement éthique approprié ou à soulever toute préoccupation concernant des questions liées à la conformité auprès de leur superviseur, des ressources humaines, du groupe Conformité ou de tout membre du réseau de conformité de SGL Carbon. La divulgation d'un cas de violation possible du Code à une personne appropriée est encouragée et attendue.

Les rapports anonymes seront également acceptés et enquêtés dans la mesure du possible avec des informations limitées. De plus, le système de lancement d'alerte peut être utilisé pour signaler des risques potentiels de violations environnementales ou des droits de l'homme.

Tous les rapports sont dûment vérifiés conformément aux réglementations pertinentes et aux politiques de SGL Carbon. En particulier, nous veillons à ce qu'aucune forme de sanction, de représailles ou de discrimination à l'encontre d'un employé de SGL qui divulgue de bonne foi des préoccupations en matière de conformité ne soit tolérée, et que la confidentialité soit protégée dans toute la mesure du possible.

SGL Carbon ne tolérera aucune violation des lois applicables ou de ce Code. Le non-respect des lois applicables ou de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'à, et y compris, le licenciement.

→ [Whistleblowing Policy](#)

→ [Complaint Procedure Process](#)

Documents

Group Compliance Office

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de divulguer des problèmes graves ou potentiels de conformité à votre superviseur ou LCR, vous pouvez utiliser le système confidentiel de lancement d'alerte en contactant le bureau central de signalement. Cela peut être fait en personne ou par téléphone, lettre ou e-mail à l'adresse suivante :

SGL CARBON SE

Group Compliance Office
Söhnleinstr. 8
D – 65201 Wiesbaden

Téléphone : +49 (0)611-6029-236
E-mail : confidential-compliance@sglcarbon.com

SGL Carbon maintient d'autres bureaux de signalement locaux/régionaux. Les détails peuvent être trouvés dans la politique de lancement d'alerte et sur mySGL ou sur le site web de SGL Carbon.

La page Intranet "Conformité" sur mySGL, accessible via Company/Compliance, fournit des informations supplémentaires, y compris le réseau de conformité de SGL Carbon avec les coordonnées, les politiques de groupe pertinentes liées à la conformité, les questions fréquemment posées, les documents de formation et d'autres informations utiles.

La version la plus à jour du Code de Conduite de SGL Carbon est publiée en interne sous la section "Légal" de nos "Documents Contrôlés" sur SharePoint et sur mySGL sous la section "Conformité", qui peut être trouvée via l'onglet "Notre Entreprise". Tous nos employés doivent comprendre et reconnaître le Code de Conduite. Le processus de reconnaissance pour nos employés est effectué via notre portail SGL PEOPLE lors de l'embauche. Des mises à jour périodiques et des formations pour le Code de Conduite seront également distribuées via le portail SGL PEOPLE.

Notre Code de Conduite est également accessible par des tiers sur notre site web SGL
www.sglcarbon.com/en/company/compliance/.

SGL Carbon SE
Group Compliance
Soehleinstrasse 8
65201 Wiesbaden/Germany

compliance@sglcarbon.com